

*La loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE) généralise la sélection à l'entrée de toutes les filières de l'enseignement supérieur français. Le gouvernement s'est notamment arc bouté sur le refus de laisser les élèves hiérarchiser leurs vœux sur Parcoursup comme ils le faisaient sur APB, alors que ce système va créer d'énormes listes d'attentes anxiogènes et inutiles. Pourquoi ?*

## **Sélectionner à tout prix**

Sur APB, dans de nombreuses formations, le nombre d'élèves qui les choisissaient en premier vœu correspondait peu ou prou au nombre de places. La non-hiérarchisation des vœux au contraire augmente mécaniquement le nombre de candidatures reçues dans de nombreuses filières, alors même que les candidat-e-s ne prendront pas les places s'ils en trouvent ailleurs. On gonfle ainsi artificiellement les demandes pour qu'elles excèdent partout les capacités d'accueil, et ainsi contraindre toutes les formations à classer, trier, sélectionner les candidatures, même dans les filières non-saturées où la sélection se trouve non seulement nier le droit à l'éducation, mais imposer aux personnels un lourd travail de classement en définitive inutile ! L'obstination du gouvernement montre bien le caractère idéologique de cette réforme : il faut à tout prix mettre les élèves en compétition partout, et rendre l'ensemble du système sélectif.

## **Une surcharge de travail pour les personnels**

Mise en œuvre avant même son vote au Parlement, cette réforme Orientation et Réussite des Étudiants crée plus généralement : • Un énorme surcroît de travail pour les personnels enseignants et administratifs • Une désorganisation de la rentrée universitaire (le calendrier de Parcoursup se clôt le 21 septembre 2018 pour une rentrée prévue dans plusieurs universités quelques semaines auparavant) • Une réorganisation des diplômes de Licence, modulaires et individualisés (ce qui implique la fin des compensations par semestre et par année).

## **Ce qu'on nous demande de faire :**

Dans les universités, les président.e.s ont désigné le plus souvent les directeurs/trices de département comme responsables des commissions d'examen des vœux (c'est-à-dire des commissions de sélection) de chaque formation. Ces commissions doivent faire remonter un classement des candidat-e-s. Pour cela, ils doivent définir des paramètres de classements qui seront traduits en algorithmes locaux sur la plateforme Parcoursup, via le module d'aide à la décision. Ces paramètres consistent concrètement à dire quelles variables permettent de sélectionner les candidat.e.s, par tris successifs (par exemple note en philosophie, puis note en français, etc.). Il est possible d'inclure une variable quantitative construite à partir de la lecture des dossiers et des projets de formation motivés (en notant par exemple la motivation sur 20).

## **Consignes syndicales : désobéissance et boycott des classements**

• L'objectif est de boycotter collectivement ces commissions de sélection et de refuser le classement des bachelier.e.s car cela ne fait pas partie de nos missions. • Rappelons que les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses qui exercent des responsabilités administratives n'ont pas de pouvoir hiérarchique sur leurs pairs et ne peuvent donc les contraindre à effectuer ce classement. Il suffit pour répondre aux pressions éventuelles de faire valoir son attribution ou tableau de service pour l'année universitaire en cours, qui ne comporte pas cette tâche de classement des dossiers. • Plusieurs départements ont pris position pour que les commissions de sélection affirment que la motivation des candidat.e.s est démontrée par leur choix de la formation

sur Parcoursup et que le baccalauréat vaut maîtrise des attendus nationaux. Cela revient à classer tous les candidat.e.s ex-aequo. Comme le gouvernement refuse de rendre cela techniquement possible sur la plateforme, le classement ex-aequo revient de fait à un boycott du classement.

**Conséquences de ce boycott des classements** : c'est la présidence de l'université qui prendra le relais avec le rectorat pour la procédure d'affectation, car cette responsabilité ne revient pas légalement aux formations. L'enjeu : Sous la pression du boycott de plusieurs départements, les tutelles universitaires peuvent défendre auprès du ministère le non-classement au moins dans les filières qui ne sont pas en tension (comme à Bordeaux 3 ou Créteil). La menace qui nous est opposée : Si l'université refuse de relayer cette demande et qu'elle ne prend pas le relais des formations dans la procédure d'affectation, tou.te.s les candidat.e.s à ces formations prenant part au boycott recevront un « en attente » pour ce vœu. La pression consiste à nous faire penser que nos départements n'auront pas d'étudiant.e.s en L1 ou alors les dernier.e.s à être affecté.e.s dans l'académie. **Il faut déconstruire ces menaces** : • Nous avons jusqu'au 18 mai pour que le ministère et les rectorats acceptent de ne pas classer les candidat.e.s dans les filières qui ne sont pas en tension et renvoient un « oui » à tous les vœux correspondants. • Quel.le.s que soient les candidat.e.s qui nous seront affecté.e.s au final, nous serons heureux.ses de les accueillir dans nos formations. • Si nos revendications sont satisfaites et qu'un « oui » est renvoyé à tou.te.s les candidat.e.s, il est possible que le nombre d'étudiant.e.s excède finalement les capacités d'accueil définies initialement. Nous revendiquerons alors auprès de nos rectorats et de nos tutelles les moyens correspondants pour accueillir ces étudiant.e.s dans les meilleures conditions possibles. Plus généralement, il est crucial de s'opposer au principe de la généralisation de la sélection à l'entrée dans le supérieur qui s'articule à la réforme du lycée et du baccalauréat, par la grève, dans la rue et par le boycott de la procédure. Ces deux réformes correspondent à une mise en concurrence des élèves et des formations, donc à une différenciation de ces dernières qui se traduira par un renforcement des inégalités sociales et territoriales. **Revendiquons ensemble la création de places et le recrutement de personnels titulaires pour accueillir toutes et tous les étudiant.e.s qui le souhaitent dans la filière de leur choix !** [Parcoursup : boycott des commissions de sélection et des classements](#)

## Documents joints

[Parcoursup : boycott des commissions de sélection et des classements](#)